

Séance
ordinaire du
11 juillet
2011

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU ONZIÈME (11e)
JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MIL ONZE (2011) À COMPTER DE
20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Neuf (9) contribuables assistent à la séance alors que trois (3) membres du personnel cadre de la Ville, soient messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des travaux publics et greffier adjoint, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que madame Kathleen Bossé, adjointe à la direction générale y prennent part.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque du Journal L'Information, de même que messieurs Roger Boudreau du journal L'Avantage, Daniel Ménard et Michel Arseneault de la Télévision de la Mitis.

11.07.355

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée du conseiller Marcel Dubé. Les membres du conseil reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur général et greffier adjoint rédige le procès-verbal.

11.07.356

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

3. Adoption des procès-verbaux des séances des lundis 6 et 20 juin 2011 à 20 h 30.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↪ Comptes réguliers : 363 606.82 \$
 - ↪ Comptes pré-autorisés : 1 042 388.30 \$

ADMINISTRATION

5. Motion de félicitations aux récipiendaires des prix remis par le club rotary lors de la soirée J.- Adalbert Landry.
6. Nomination d'un maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2011.
7. Résolution d'appui à la Société Radio-Canada pour le renouvellement des licences de radiodiffusion des services de langue française et de langue anglaise auprès du CRTC.
8. Proclamation de la Journée Compte-Gouttes.

FINANCES

9. Autorisation de versement de dons.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

10. Autorisation de formation à madame Kathleen Bossé.
11. Ratification d'embauche au service des loisirs.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12. Ratification d'embauche de madame Geneviève St-Laurent pour une formation de sauveteur national et premiers soins – général.
13. Autorisation de support aux enfants démunis du camp de jour.
14. Autorisation d'une activité de financement par l'Association de baseball mineur de Mont-Joli.
15. Adjudication d'un contrat pour la réfection des terrains de tennis.

TRAVAUX PUBLICS

16. Autorisation de signature d'un protocole d'entente entre la société d'habitation du Québec et la ville de Mont-Joli concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat (*programme rénovation Québec*).
17. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour l'entretien de la gare de Rivière-Blanche et du bloc sanitaire.
18. Autorisation de paiement du décompte progressif # 3 pour l'aménagement de la zone commerciale (avenue de la Gaspésie) et de l'accès ouest secteur Ultramar.
19. Adjudication d'un contrat de service professionnel pour le remplacement d'une porte d'urgence à la bibliothèque Jean-Louis Desrosiers.

20. Adjudication d'un mandat de services professionnels à BPR pour une étude portant sur la génératrice dans le cadre du projet de la mise aux normes de l'usine d'eau potable.
21. Adjudication d'un mandat de services professionnels à LVM Technisol pour une étude environnementale complémentaire pour les terrains du parc industriel Pierre De Bané.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

22. Dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 20 juin 2011 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
23. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de Bois BSL Inc. pour le 1081, rue Industrielle à Mont-Joli.

AFFAIRES NOUVELLES

24. Autorisation de vente d'un terrain à monsieur Frédéric Côté sur l'avenue des aviateurs
25. Période de questions.
26. Clôture et levée de l'assemblée.

11.07.357

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES LUNDIS 6 ET 20 JUIN 2011 À 20H30

CONSIDÉRANT que les membres du conseil confirment avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du lundi 6 juin 2011 à 20 h 30 et du lundi 20 juin 2011 à 20 h 30;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 juin 2011 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 20 juin 2011 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

11.07.358

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 363 606.82 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 1 042 388.30 \$.

ADMINISTRATION

11.07.359 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX RÉCIPIENDAIRES DES PRIX REMIS PAR LE CLUB ROTARY LORS DE LA SOIRÉE J. ADALBERT LANDRY.

Le Club Rotary souligne annuellement les mérites de citoyens impliqués de longue date dans leur milieu lors d'une soirée hommage, laquelle a eu lieu le 10 juin dernier. La Ville de Mont-Joli considère important de mettre en évidence à son tour l'implication, le travail et l'apport de ces personnes dans le milieu mont-jolien.

Monsieur Martin Côté, récipiendaire du prix J.-Adalbert-Landry pour 2010, s'est distingué comme personnalité de l'année pour son implication dans le programme Sport-études en football. Monsieur Côté a grandement contribué à faire rayonner la Ville de Mont-Joli au-delà des frontières locales en conduisant son équipe « juvénile » à la conquête de deux (2) Bols d'Or consécutifs confirmant l'équipe au statut de meilleure de sa catégorie au Québec.

Monsieur Jean-Marie Thibeault, récipiendaire du prix Benoît-Quimper 2010, a été récompensé pour sa longue implication notamment à titre de président du CLD de La Mitis et sa participation à de nombreux autres organismes de Mont-Joli et de la région.

Monsieur Gaétan Morissette a reçu le prix Rotary pour son travail bénévole et sa générosité qui lui sont reconnus depuis plus de trente ans.

Monsieur Anthony Proulx-Gagnon, récipiendaire du prix Guy-Morissette, s'est démarqué par ses excellents résultats sportifs et scolaires. En plus d'exceller dans sa discipline, il a maintenu un rendement académique supérieur à 90 pour cent.

Enfin, monsieur Julien Morissette, étudiant inscrit au programme Arts-études, a reçu le prix Claude Bélisle pour son talent artistique et ses performances académiques.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit des récipiendaires des prix remis lors de cette soirée soient messieurs Martin Côté, pour le prix J-Adalbert-Landry, Jean-Marie Thibeault pour le prix Benoît-Quimper, Gaétan Morissette pour le prix Rotary, Anthony Proulx-Gagnon pour le prix Guy-Morissette et Julien Morissette pour le prix Claude Bélisle.

11.07.360 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS D'AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2011

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Jean-Pierre Labonté du district 4 au poste de maire suppléant pour la période du 9 août 2011 au 7 novembre 2011. Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli remercie le conseiller Normand Gagnon qui a rempli ce rôle au cours des trois (3) derniers mois.

11.07.361 RÉOLUTION D'APPUI À LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA POUR LE RENOUVELLEMENT DES LICENCES DE RADIODIFFUSION DES SERVICES DE LANGUE FRANÇAISE ET DE LANGUE ANGLAISE AUPRÈS DU CRTC

CONSIDÉRANT QUE le radiodiffuseur public apporte une contribution essentielle au système canadien de radiodiffusion;

CONSIDÉRANT QUE CBC/Radio-Canada constitue un soutien essentiel pour le contenu canadien et le secteur de la production indépendante et garantit également la diversité des voix dans le paysage médiatique et offre une programmation distinctive qui n'est offerte nulle part ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE dans sa nouvelle stratégie, CBC/Radio-Canada promet de proposer davantage de contenu canadien, d'améliorer et d'accroître le service de radio et de télévision local, ainsi que de doubler ses investissements dans les plateformes numériques;

CONSIDÉRANT QUE CBC/Radio-Canada a besoin d'une réglementation plus souple pour s'adapter aux intérêts et aux exigences de ses auditoires, de même qu'à l'environnement de radiodiffusion en constante évolution. Le diffuseur public a besoin de tous les soutiens financiers que le CRTC peut lui fournir particulièrement dans le cadre du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale afin de poursuivre ses mesures d'amélioration des services locaux qu'elle a promise aux Canadiens;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli appui la démarche du radiodiffuseur CBC/Radio-Canada demandant au CRTC de créer les conditions qui permettront à la Société de mettre pleinement en œuvre sa stratégie et de lui fournir tous les soutiens financiers nécessaires.

11.07.362

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE COMPTE-GOUTTES

CONSIDÉRANT QUE la journée compte-gouttes aura lieu le 15 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE cet événement en est à sa 3^e édition;

CONSIDÉRANT QUE le « slogan » invite la population à se conscientiser sur la quantité d'eau potable utilisée tous les jours;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant le thème sont une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités ont un rôle social afin de conscientiser les citoyennes et les citoyens à la gestion de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le réseau-environnement initie le programme d'économie d'eau potable et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil proclame la **Journée compte-gouttes** le 15 juillet 2011 dans la Ville de Mont-Joli et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance de la gestion de l'eau potable en posant de simples gestes pour économiser cette précieuse ressource.

FINANCES

11.07.363

AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé des recommandations aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le

versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Chambre de Commerce Et Industrie Mont-Joli-Mitis 11 septembre 2011	Tournoi de Golf	1 carte à 100 \$
Société Parkinson/ Coop Purdel 20 août 2011	Tournoi de Golf	1 carte à 100 \$
CLAC 17 septembre 2011	Vins et fromages	1 carte à 100 \$
Club Optimiste 6 août 2011	Tournoi de golf	1 carte à 100\$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11.07.364 AUTORISATION DE FORMATION À MADAME KATHLEEN BOSSÉ

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie résolu à l'unanimité d'autoriser l'adjointe à la direction générale, madame Kathleen Bossé, à prendre part à la formation « *Français : écrire sans faute* » au Cegep de Rimouski, de 30 heures, de septembre à décembre 2011. Ces frais d'inscription sont remboursables dans la mesure où le cours est réussi par l'étudiant comme le stipule la *Politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville*.

11.07.365 RATIFICATION D'EMBAUCHE AU SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de madame Roxanne Guimond à titre de monitrice au service de garde pour 6 semaines du 4 juillet au 12 août à raison de 16 à 20 heures/semaine au taux de 9.65 \$/heure.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.07.366 RATIFICATION D'EMBAUCHE DE MADAME GENEVIÈVE ST-LAURENT POUR UNE FORMATION DE SAUVETEUR NATIONAL ET PREMIERS SOINS - GÉNÉRAL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Geneviève St-Laurent, certifiée instructeur de la Société de sauvetage, pour la dispense d'une formation de sauveteur et premiers soins - général d'une durée de soixante et deux (62) heures du 5 au 15 juillet 2011 au tarif horaire de 20 \$ pour un total de 1240.00 \$ et d'un montant de 224.00 \$ pour les déplacements. Cette dépense est prévue au budget du service des Loisirs.

11.07.367 AUTORISATION DE SUPPORT AUX ENFANTS DÉMUNIS DU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QU'il existe depuis maintenant dix (10) ans un volet pour les jeunes démunis au Camp de jour du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative découle de l'implication de précieux partenaires tels que le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de

La Mitis, Mission CLSC, le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI), la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'en 2010, pas moins de neuf (9) jeunes âgés de 5 et 12 ans auront bénéficié de ce projet;

CONSIDÉRANT QU'en 2011, ce sont six (6) participants au Camp de jour qui seront touchés par cette initiative de soutien;

CONSIDÉRANT QUE la contribution du CLSC, du CDRI et de la DPJ correspond à un montant de 150 \$ représentant l'inscription au Camp de Jour de chacun des enfants alors que celle du CSSS permet de fournir à chaque enfant fréquentant le Camp de Jour un fruit santé pour la collation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise une contribution de la Ville équivalant au coût du service de garde soit 75 \$ par enfant pour les six (6) participants au programme. Cette initiative représente une dépense de 450 \$ prévue au budget du service.

11.07.368 RATIFICATION D'UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT PAR L'ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de ratifier l'Association de baseball mineur de Mont-Joli à tenir une activité de financement du type « cueillette de bouteilles vides » sur le territoire de la ville le samedi 9 juillet 2011. De plus, l'entrepôt du parc Hébert leur sera prêté à titre gracieux pour la journée afin de leur permettre d'effectuer le triage de la collecte.

11.07.369 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a autorisé la rénovation des terrains de tennis;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été contactées afin d'évaluer les travaux à effectuer sur les terrains soient les firmes **Tennis Sud-Ouest Inc.** et **Jopat**;

CONSIDÉRANT QUE seule la firme **Jopat** a présenté une soumission pour la réfection du recouvrement des trois terrains et que les frais seront couverts en partie par les sommes économisées en raison de la subvention accordée pour le système Symphony de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé d'autoriser l'adjudication d'un contrat pour la réfection du revêtement des trois terrains de tennis de la Ville de Mont-Joli d'un montant de 39 800\$ plus les taxes. Cette dépense sera assumée par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans.

TRAVAUX PUBLICS

11.07.370 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET LA VILLE DE MONT-JOLI CONCERNANT LA GESTION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (*PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC*)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller

Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général, ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli un protocole d'entente avec la Société d'habitation du Québec concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat (*Programme Rénovation Québec*).

11.07.371 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ENTRETIEN DE LA GARE DE RIVIÈRE-BLANCHE ET DU BLOC SANITAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'octroyer un contrat de services professionnels pour l'entretien de la gare de Rivière-Blanche et du bloc sanitaire pour les mois de juillet à octobre d'un montant maximum de 4080 \$ incluant les taxes à la firme Poly + Conciergerie.

11.07.372 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3 POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE (AVENUE DE LA GASPÉSIE) ET DE L'ACCÈS OUEST SECTEUR ULTRAMAR

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Léon Chouinard et fils inc. a présenté le décompte progressif # 3 pour les travaux réalisés du 25 novembre 2010 au 17 juin 2011 dans le projet d'aménagement de la zone commerciale (avenue de la Gaspésie) et de l'accès ouest dans le secteur Ultramar au site d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QUE madame Annick St-Pierre, ing. de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, ainsi que le service des finances ont procédé à la vérification dudit décompte;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appliquer une retenue contractuelle de 10 % comme prévu au devis régissant ce projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Excavations Léon Chouinard et fils inc. du décompte progressif #3 couvrant la période du 25 novembre 2010 au 17 juin 2011 pour les travaux d'aménagement de la zone commerciale (avenue de la Gaspésie) et de l'accès ouest dans le secteur Ultramar au site d'arrivée de l'autoroute 20, et ce, au montant de 12 807,99 \$ incluant les taxes.

11.07.373 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE REMPLACEMENT D'UNE PORTE D'URGENCE À LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS DESROSIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire procéder à l'achat d'une porte d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont déposé une proposition à savoir;

- Construction Gides April. : 1615.75 \$
- Construction Claude Fournier. 1974.50 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'octroyer à Construction Gides April le contrat pour le remplacement d'une porte d'urgence à la bibliothèque Jean-Louis Desrosiers au montant de 1615.75 \$ plus les taxes.

11.07.374 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À BPR POUR UNE ÉTUDE PORTANT SUR LA GÉNÉRATRICE DANS LE CADRE DU PROJET DE LA MISE AUX NORMES DE L'USINE D'EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'octroyer un mandat à la firme BPR afin de réaliser une étude portant sur la génératrice de l'usine de traitement de l'eau potable dans le cadre du projet de mise aux normes de l'usine d'eau potable au coût de 3 000\$ plus taxes. Cette dépense est financée à même le projet de mise aux normes de l'usine d'eau potable.

11.07.375 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LVM TECHNISOL POUR UNE ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE COMPLÉMENTAIRE POUR LES TERRAINS DU PARC INDUSTRIEL PIERRE DE BANÉ

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon d'octroyer un mandat à la firme LVM Technisol pour une étude environnementale complémentaire pour les terrains du parc industriel Pierre De Bané pour la partie comprenant la zone agricole, le site du charbon et le site des munitions au coût de 2500\$ plus les taxes. Cette dépense est financée à même le budget courant.

URBANISME

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11.07.376 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 20 JUIN 2011 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 20 juin 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du lundi 20 juin 2011 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- l'émission de soixante et treize (73) permis de rénovation pour une valeur totale de 540 270 \$;
- l'émission de deux (2) permis de construction pour une valeur totale de 1 460 000 \$;
- l'approbation d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 1081, rue Industrielle;

11.07.377 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE BOIS BSL INC. POUR LE 1081, RUE INDUSTRIELLE À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la direction de Bois BSL Inc. a déposé le 20 juin 2011 une demande de dérogation mineure au CCU pour sa propriété du 1081, rue Industrielle à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.9 du règlement de zonage concernant les normes relatives aux systèmes de chauffage peut faire l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation permettrait à la direction de Bois BSL Inc d'installer deux (2) fournaies extérieures à combustion sur le site de ses usines du parc industriel Julien-Bouchard conformément aux normes d'implantation prescrites par la réglementation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) émise lors de la rencontre du 20 juin 2011;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du mercredi 29 juin 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par Bois BSL Inc. pour sa propriété du 1081, rue Industrielle à Mont-Joli.

11.07.378

AFFAIRES NOUVELLES

AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN À MONSIEUR FRÉDÉRIC CÔTÉ SUR L'AVENUE DES AVIATEURS

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente par la Ville de Mont-Joli à monsieur Frédéric Côté d'un terrain constitué du lot du 3 755 978 du cadastre du Québec situé sur l'avenue des Aviateurs.

Ledit terrain présente une superficie de 706.6 m² alors que le prix de vente est de 21,63 \$ le m² pour un total de 15 283.76 \$, plus les taxes, tel que précisé à la promesse d'achat signée par les parties le 29 juin 2011.

De plus, le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général, ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville les documents légaux relatifs à la transaction que rédigera le notaire choisi par l'acheteur.

11.07.379

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

11.07.380

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 9 h, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Joël Harrisson
Greffier adjoint

